

APPEL À PROJETS DE THESE 2015 de l'ARC 5 « Cultures, sciences, sociétés et médiations »

ALLOCATIONS DOCTORALES de RECHERCHE

Date limite pour le dépôt du dossier :

Dimanche 30 novembre 2014, à Minuit

Dépôt exclusivement sur le site web de l'ARC 5 :

<http://www.arc5-cultures.rhonealpes.fr/appels-a-projets/allocations-doctorales-de-recherche>

Renseignements complémentaires / assistance technique :

arc5@diffusion.rhonealpes.fr



TABLE DES MATIERES

I. Consignes générales	3
II. Critères d'éligibilité	4
III. Point particulier	5
IV. Axes thématiques de l'ARC 5	6
V. Calendrier	7

I. Consignes générales

Pour 2015, l'ARC 5 soutiendra environ 12 Allocations doctorales de recherche (ADR). Chaque ADR sera accordée pour une durée maximale de trois ans.

Les conditions du financement et de justification des dépenses sont décrites dans le Règlement des ARCs :
<http://www.arc5-cultures.rhonealpes.fr/ressources/reglement-des-arcs>

Recrutement du doctorant :

Le recrutement s'opérera par voie de concours organisé par les Écoles Doctorales, selon leurs procédures habituelles et sur la base des sujets retenus par l'ARC5 et la Région Rhône-Alpes :

- Les demandes d'ADR doivent être présentées et formulées par des directeurs de thèse exclusivement.
- Les demandes remplies par un étudiant ou fléchées vers un étudiant déjà pressenti ne seront pas pris en considération.

Types d'ADR :

Important : Tous les sujets de thèses doivent s'intégrer à un ou à plusieurs axe de l'ARC 5 et répondre aux critères d'éligibilité (définis en partie II).

- ADR « amont » (c'est-à-dire fondamentales, très originales et comportant une prise de risque),
- ADR « partenariales » (c'est-à-dire en collaboration avec une institution culturelle ou une entreprise) *,
- ADR « classiques » (c'est-à-dire ne présentant pas les caractères précédemment évoqués).

* ATTENTION! Dans le cas d'une thèse « partenariale », le porteur de projet devra justifier de l'engagement du partenaire extra-académique vis-à-vis du projet de thèse en produisant un courrier de ce dernier. Le doctorant sera rémunéré par l'établissement gestionnaire auquel le laboratoire est rattaché, mais il partagera son temps de travail entre le laboratoire et le partenaire extra-académique afin de bénéficier d'une double formation universitaire et professionnelle. Le dossier de candidature mettra en avant la cohérence et la pertinence de l'activité du partenaire avec le projet de thèse, ainsi que l'ouverture du laboratoire aux collaborations extra-académiques.

II. Critères d'éligibilité

<p>A. Critère principal et <i>sine qua non</i> : Les projets ne répondant pas à ce critère seront automatiquement rejetés, sans expertise.</p>	<p><u>Dimension fédératrice en Rhône-Alpes</u></p> <p>Projets impliquant plus d'un laboratoire, plus d'un établissement (universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs, écoles d'art), et/ou plus d'un site (Lyon/Saint-Etienne/Grenoble/Chambéry).</p> <p>L'implication s'apprécie au niveau de la direction de la thèse (par une co-direction ou une co-tutelle), et/ou bien au niveau du comité de thèse, et/ou bien au niveau de l'accueil et du soutien du doctorant.</p> <p>Les indications données sur ce point doivent être aussi explicites que possible et constituent un engagement susceptible d'être vérifié dès le dépôt du projet et par la suite.</p>
<p>B. Critères secondaires</p> <p>A qualité scientifique égale, priorité sera donnée aux projets de thèses remplissant les critères suivants, dans cet ordre d'importance :</p>	<p>1. <u>Projets donnant lieu à collaboration</u> avec au moins un acteur des mondes socio-économique ou culturel en Rhône-Alpes (pôles de compétitivité régionaux, PME-PMI, musées, bibliothèques patrimoniales, associations...).</p> <p>2. <u>Projets interdisciplinaires</u>, c'est-à-dire à l'interface de deux ou de plusieurs disciplines, problématiques ou champs thématiques.</p> <p>3. Les sujets <u>s'articulant avec un projet collectif ARC 5</u> déjà en chantier.</p>

III. Point particulier

Les projets de thèse ayant pour thème le Patrimoine cinématographique de la Région Rhône-Alpes seront examinés avec le plus grand intérêt : sujets de thèses visant à la collecte, la restauration, la préservation, la présentation, la gestion et/ou le classement de l'image en mouvement, en partenariat avec cinémathèques, bibliothèques, archives ou musées du territoire rhônalpin.

IV. Axes thématiques de l'ARC 5

Les propositions devront s'inscrire dans l'un des trois axes thématiques ci-dessous. Pour plus d'informations, contactez le responsable d'axe ou le responsable thématique correspond à votre projet.

NB : Des informations plus complètes sur les objectifs de l'ARC 5 ainsi que la liste des projets collectifs en cours sont consultables sur son site à l'adresse suivante : <http://www.arc5-cultures.rhonealpes.fr>

Axe 1 - Cultures au pluriel

Responsable d'axe :
gbertran@upmf-grenoble.fr

Thème Patrimoines

- raphaele.mouren@enssib.fr
- michel.rautenberg@univ-st-etienne.fr
- bernard.hours@ens-lyon.fr

Thème Création

- florent.gaudez@upmf-grenoble.fr
- daniele.meaux@univ-st-etienne.fr

Thème Pluri- et Interculturalité, Communautés

- smoussa@free.fr

Thème Genre

- christine.plante@univ-lyon2.fr

Axe 2 - Cultures numériques

Responsables d'axe :
eric.guichard@enssib.fr
pierre-edouard.portier@insa-lyon.fr

Thème Corpus

- sylvie.calabretto@insa-lyon.fr
- veronique.eglin@insa-lyon.fr

Thème Usages SHS du numérique

- thomas.lebarbe@u-grenoble3.fr
- pierre.merckle@ens-lyon.fr

Thème Editions génétiques et critiques

- mckenna@univ-st-etienne.fr
- cecile.meynard@gmail.com

Thème Philosophie et anthropologie des technologies numériques

- eric.guichard@enssib.fr

Axe 3 - Sciences et techniques : cultures, pratiques, représentations

Responsable d'axe :
marie-christine.bordeaux@u-grenoble3.fr

Thème Construction historique et épistémologique des sciences et des techniques

- jonathan.simon@univ-lyon1.fr

Thème Représentations sociales et culturelles des sciences et des techniques

- Isabelle.Krzywkowski@u-grenoble3.fr

Thème Médiation et Communication scientifique et technique

- Isabelle.Pailliant@u-grenoble3.fr
- Dominique.Cartellier@iut2.upmf-grenoble.fr

Thème Education et Appropriation des savoirs

- gerald.niccolai@ens-lyon.fr
- sgravier434@gmail.com

V. Calendrier

Lundi 13 octobre 2014	Lancement
Dimanche 30 novembre 2014	Clôture à minuit
Entre le 1^{er} et le 12 décembre 2014	<p>Etude de l'admissibilité des dossiers : le bureau examine l'éligibilité formelle des projets, selon les critères indiqués dans le document de l'appel à projet et sous le contrôle des deux Conseillers scientifiques de la Région.</p> <p>Les projets sont classés en 2 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none">A. AdmissiblesB. Non-admissibles <p>Envoi d'une notification aux demandeurs dont le dossier a été déclaré irrecevable.</p>
Entre le 15 décembre 2014 et le 9 janvier 2015	<p>Expertise des dossiers admissibles : Des experts extérieurs à la Région Rhône-Alpes (choisis par les Conseillers scientifiques) réalisent une évaluation des projets, sur la base de critères scientifiques et d'adéquation avec les axes thématiques de l'ARC 5.</p>
Entre le 12 et le 16 janvier 2015	<p>Proposition de classement par le Conseil scientifique de l'ARC 5 (le bureau de l'ARC 5 et les deux Conseillers scientifiques de la Région pour l'ARC 5)</p>
Entre le 19 et le 23 janvier 2015	<p>Discussion et arbitrages en Conseil plénier de l'ARC 5 (les représentants des établissements, les directeurs des écoles doctorales concernées par l'ARC 5, le bureau de l'ARC 5, et les deux Conseillers scientifiques de la Région pour l'ARC 5), et ventilation du budget.</p>
Février 2015	<p>Elaboration du dossier de demande de moyens 2015 et information aux porteurs de projet. Envoi du dossier de demande de moyens à la Région Rhône-Alpes.</p>
Mai 2013	<p>La Région Rhône-Alpes examine les choix de l'ARC et procède au vote des crédits</p>